

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2588

23 septembre 2015

SOMMAIRE

Alpha Wealth Management Luxembourg	124208	J.P. Morgan SFM General Partner Luxembourg S.à r.l.	124179
Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.	124195	Kamsa Luxco 2 S.à r.l.	124180
BDO Advisory	124186	Kamsa Luxco 2 S.à r.l.	124181
CADA S.C.I.	124187	Kevin S.A.	124181
Chocolux Holding S.à r.l.	124209	Labmex International S.à r.l.	124184
ControlConsult S.à r.l.	124185	Larry Berlin II S.à r.l.	124181
Cressida S.à r.l.	124185	Larry Berlin I S.à r.l.	124180
Dexia LdG Banque S.A.	124198	Larry Berlin I S.à r.l.	124182
Dexia Luxembourg	124198	Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l.	124183
eBay International Treasury Center S.à r.l.	124185	Laurentia Properties S.à r.l.	124224
Gez Immobilière	124222	Leopard Holdings UK S.à r.l.	124183
Grantham S.à r.l.	124222	Lion Residential Holdings S. à r. l.	124184
Immobiliere Roodt/Syre S.A.	124178	Lion Residential Holdings S. à r. l.	124178
Interloge	124178	Listo Food	124184
Isiwis S.à r.l.	124178	LuxCo 82 S.à r.l.	124183
Isoltech S.A.	124179	LuxELIT S.à r.l.	124183
Jamsinvest S.à r.l.	124180	Luxembourg Investment Company 80 S.à r.l.	124189
JAZ International S.à r.l.	124179	Lux Repair LTD	124179
JB Management S.A.	124182	Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l.	124194
JCSS Arrow S.à r.l.	124182	Massen S.A.	124208
Jermo S.à r.l.	124180	Novero Luxembourg S.à r.l.	124200
Jermo S.à r.l.	124181	Weltbuttek Deifferdeng S.à r.l.	124185
Jermo S.à r.l.	124182	Yvelines Holding S.A.	124184
Jindal Films Europe S.à r.l.	124179		
JPH International SPF S.A.	124178		

JPH International SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.824.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015134884/9.
(150145350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Interloge, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 40.331.

Les documents de clôture de l'année 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 06 août 2015.
Référence de publication: 2015134855/10.
(150146132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Isiwis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.465.003,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2015.
Référence de publication: 2015134863/10.
(150145284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Immobiliere Roodt/Syre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 190.094.

Rectificatif du dépôt L150129660 du 20/07/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05 août 2015.
Référence de publication: 2015134848/11.
(150145456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Lion Residential Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 312.626,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 125.266.

- Le siège social du directeur C de la société, BRE/Management 2 SA est transféré de «19, rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg» au «35 avenue Monterey L-2163 Luxembourg» avec effet au 5 août 2015.
- L'associé de la société préalablement dénommé «Vitus Topco S.à r.l.», ayant son siège social au 2-4, Rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg est désormais dénommé «Tiger Topco S.à r.l.» avec effet au 5 août 2015.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015134923/14.

(150146423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

JAZ International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25c, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134876/9.

(150145532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Isoltech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 42, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134864/10.

(150145204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

J.P. Morgan SFM General Partner Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 140.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 05 août 2015.

Référence de publication: 2015134868/10.

(150145998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Lux Repair LTD, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9905 Troivierges, 38, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.313.

Par la présente, je vous informe que la succursale de la société «LUX REPAIR LTD» immatriculée sous numéro B175313 annonce son changement d'adresse.

La nouvelle adresse est le 38 Grand rue L-9905 Troisvierges.

Gaël BURLLOT

Directeur

Référence de publication: 2015134928/12.

(150145956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Jindal Films Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 175.392.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Juillet 2015.

Jindal Films Europe S.à r.l.

Gérant

Référence de publication: 2015134870/13.

(150145984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Jermo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 164.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134880/10.

(150145752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Jamsinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1328 Luxembourg, 77, rue Charlemagne.
R.C.S. Luxembourg B 164.715.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 août 2015.

J. Davies

Le gérant

Référence de publication: 2015134875/13.

(150145953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Kamsa Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.704.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 28 avril 2015 sous la référence L150071766.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kamsa Luxco 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015134888/15.

(150145685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Larry Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 159.506.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 4 août 2015

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Dominique LÉONARD, administrateur de sociétés, né le 22 mars 1978 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Larry Berlin I S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015134901/16.

(150145578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Jermo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 164.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134881/10.

(150145753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Larry Berlin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 159.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Larry Berlin II S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015134904/11.

(150146485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Kamsa Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.909.761,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.704.

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 28 juillet 2015

L'associé unique de la Société a décidé de nommer KPMG Luxembourg, société coopérative, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133 et située au 39, Avenue J-F Kennedy, 1855 Luxembourg, G.D. de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kamsa Luxco 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2015134889/15.

(150146121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Kevin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 71.402.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 4. August 2015

Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Abschlussprüfers werden verlängert bis zur Hauptversammlung welche im Jahr 2018 stattfindet.

VERWALTUNGSRAT

Frau ZINS-WÜSTEN Birgit Verwaltungsrat und delegierte des Verwaltungsrats wohnhaft in L-6760 GREVENMACHER, 30, rue Münschecker

Herr ZINS Wilhelm, Verwaltungsrat und delegierte des Verwaltungsrats wohnhaft in L-6760 GREVENMACHER 30, rue Münschecker

Herr KRONAUER Waldemar, Verwaltungsrat, wohnhaft zu L-6181 GONDERANGE, 22, rue Stohlbour

PRUEFUNGSKOMMISSAR

LUX-FIDUCIAIRE Consulting Sàrl mit Sitz in L-2763 Luxembourg 12, rue Ste Zithe

Référence de publication: 2015134895/18.

(150145770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

JB Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 88.491.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015134878/9.
(150146518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Jermo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 164.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134882/10.
(150145754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Larry Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 159.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Larry Berlin I S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015134902/11.
(150146475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

JCSS Arrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 185.130.

Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 30 juillet 2015

L'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de M. Han Lu en tant que gérant de la Société avec effet au 24 février 2015, ainsi que la démission de M. Xu Hongqi en tant que gérant de la Société avec effet au 13 Novembre 2014
- de nommer M. Jin Bo et M. Chen Chenfang, chacun résidant professionnellement au 3739 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 30 juillet 2015 pour une durée indéterminée
- de nommer KPMG Luxembourg, société coopérative, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149133 et située au 39, Avenue J-F Kennedy, 1855 Luxembourg, G.D. de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 Décembre 2015

Dès lors le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Hongzhi Huang
- Jin Bo
- Chen Chenfang

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JCSS Arrow S.à r.l.

Référence de publication: 2015134879/24.
(150146120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Leopard Holdings UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 178.606.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Nicolas MILLE.

Référence de publication: 2015134919/10.

(150146128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 159.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015134906/11.

(150146507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

LuxCo 82 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.862,50.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 139.223.

Suite à un contrat en date du 25 juillet 2015 veuillez prendre note des changements suivants:

- Monsieur Niels Lunderoff a transféré ces parts sociales 187.500 de classe D à Nyhavn Investment Partners, une société en commandite, enregistré au Registre du Commerce de Malta et immatriculée sous le numéro P COMM 146 et ayant son siège social au Suite 2, 205/9, Old Bakery Street, Valetta, Malta.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015134932/16.

(150146249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

LuxELIT S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 13.789,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 138.477.

Extrait des résolutions adoptées par les liquidateurs de la Société le 4 juin 2015

Il résulte des résolutions adoptées par les liquidateurs de la Société du 4 juin 2015 que le siège social de la Société a été transféré du 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015.

L'adresse professionnelle des liquidateurs suivants, de la Société, n'est plus au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg mais au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 8 juin 2015:

- Eddy Perrier

- Cédric Pedoni

Eddy Perrier

Liquidateur

Référence de publication: 2015134933/17.

(150146538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Listo Food, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Um Mierscherbiërg.
R.C.S. Luxembourg B 182.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015134924/10.

(150146094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Labmex International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.525,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 112.131.

Les comptes annuels de la société au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015134936/12.

(150145703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Lion Residential Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 312.626,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 125.266.

- Mme. Nahima Bared, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée directrice externe de la société, en remplacement le directeur externe démissionnaire, Mons. Daniel Bley, avec effet au 17 juin 2015.

- Le nouveau mandat de Mme. Nahima Bared prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015134922/15.

(150146423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Yvelines Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 99.242.

Il est notifié que:

- Deloitte S.A. a démissionné avec effet au 31 décembre 2013 de sa fonction de Réviseur d'entreprises agréé.

Les actionnaires ont décidé également de nommer:

- Mr Michael Löb né le 28 juillet 1969 à Coblenz (Allemagne) résidant au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2014 et jusqu'au 1^{er} janvier 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Yvelines Holding S.A.

Marcus J. Dijkerman

Administrateur

Référence de publication: 2015136242/17.

(150147322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

ControlConsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8186 Kopstal, 2, rue Mercier.

R.C.S. Luxembourg B 89.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132701/9.

(150143408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Cressida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 134.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132752/9.

(150143693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Weltbuttek Deifferdeng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015136237/10.

(150147128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

eBay International Treasury Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.189.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 juillet 2015

Conseil de gérance:

L'associé unique constate que M. Anthony Glasby a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 juillet 2015.

L'associé unique a décidé de nommer à la fonction de gérant de la Société, avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Brent Bounds, né le 17 octobre 1974 à Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 2065, Hamilton Ave., San José, CA 95125, Etats-Unis d'Amérique.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Ms Winkie Choi, gérant;
- Ms Laurence Bourdon-Tracol, gérant;
- M. Brent Bounds; gérant;
- M. Michael Verlaque, gérant; et
- Ms Cynthia Tornsey, gérant.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

eBay International Treasury Center S. à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015136265/26.

(150148529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

BDO Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 196.593.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BDO ADVISORY, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg section B numéro 196593, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 avril 2015, publié au Mémorial C numéro 1662 du 6 juillet 2015 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Bureau

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Suet Sum WONG, juriste demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Composition de l'assemblée

Le capital social de la Société, d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune. La désignation des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée a été portée sur une liste de présence.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que l'Assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'exécution de toutes expertises comptables, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable, économique et financier ou à celle de conseil en organisation. La Société pourra prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social. L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.»

2. Modification afférente de l'article 4 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Délibération et résolutions prises par l'Assemblée

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social en lui donnant la teneur reprise à l'ordre du jour.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec le changement envisagé.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la modification afférente de l'article 4 des statuts.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ mille trois euros (EUR 1.300,-).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: P. LENTZ, M. ALBERTUS, S.S. WONG, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015132672/70.

(150143201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

CADA S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg E 5.705.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze

Le treize juillet 2015

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Dan EPPS, comptable, demeurant à L-9168 Mertzig, 1, rue du Moulin
- 2) Madame Carole DEMUTH, comptable, demeurant à L-6312 Beaufort, 64, route d'Eppeldorf

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de «CADA SCI», société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille Euros (EUR 1.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Daniel EPPS, prénommé cinquante parts sociales	50
2. Madame Carole DEMUTH, prénommée cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de mille Euros (EUR 1.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil. Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite d'un ou plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toute administration, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à quelque titre et pour quelque cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement. Ils règlent et arrêtent tous les comptes avec tous les créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous les traités, transactions, compromis, tous les acquiescements et désistements, ainsi que toutes les subrogations et toutes les mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement. Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toute proposition à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à la personne que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Pour l'achat et la vente d'immeubles, pour contracter des prêts et consentir des hypothèques, le ou les gérant(s) doivent obtenir l'accord de l'assemblée générale des associés donné à l'unanimité.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quinze.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par année à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par un ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressés aux associés au moins cinq jours à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent de même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes les modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé par les associés et dont attributions seront déterminées par eux.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, des droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédée par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouvent leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérant est fixé à deux (2)
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Dan EPPS, né le 25 juillet 1969 à Echternach, demeurant à L-9168 Mertzig, 1, rue du Moulin
 - Madame Carole DEMUTH, née le 07 avril 1973 à Differdange, demeurant à L- L-6312 Beaufort, 64, route d'Eppeldorf
- 3) La société est engagée par la signature individuelle d'un des gérants sauf dans les cas suivants où le gérant doit obtenir l'accord de l'Assemblée Générale des associés donné à l'unanimité:
 - Acheter et vendre des immeubles,
 - Contracter des prêts
 - Consentir des hypothèques
- 4) L'adresse de la société est fixé à:
L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois
Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132712/111.

(150144287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Luxembourg Investment Company 80 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.052.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of July.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxemburg,

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of “Luxembourg Investment Company 80 S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1,- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private instrument. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferrable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, email or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting and have waived the convening requirements and formalities.

In case of plurality of managers, meetings of the board of managers will be validly held provided that the majority of managers are present (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by a general meeting of members owning more than half of the share capital, save a higher majority is provided in these articles or by applicable law. In case the number of members is less than twenty-five, article 193 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l. prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs.

The value of formation expenses are estimate at approximately 1,500.-euro.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Luxembourg Investment Company 80 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être créé des succursales, ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. Tout gérant peut renoncer à l'avis de convocation par écrit, par télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux conditions et formalités de convocation.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de gérants sont présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié du capital social, sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts ou par la loi applicable. Si le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq, l'article 193 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015133918/282.

(150145121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.300,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 117.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129587/10.

(150139450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Amazon Eurasia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.562.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 120.646.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.”, a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 120.646, incorporated by deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, on 19 September 2006, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” no. 2266 of 5 December 2006 (the “Company”). The articles of association of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted on 17 December 2014, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 669, dated 11 March 2015.

THERE APPEARED

The sole shareholder of the Company, Amazon Europe Holdings Technologies S.C.S. having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 101.270 (the “Sole Shareholder” or the “Contributor”), duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, by virtue of a proxy given under private seal on 12 July 2015.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 1,324 (one thousand three hundred twenty-four) shares of the Company with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 16,550,000 (sixteen million five hundred fifty thousand Euro) to EUR 16,562,500 (sixteen million five hundred sixty-two thousand five hundred Euro) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), subject to payment of a share premium amounting to EUR 375,987,500 (three hundred seventy five million nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro) out of which an amount of EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company;
3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new share of the Company by way of a contribution in kind;
4. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolutions 2. and 3. above; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), so as to raise the share capital from its current amount of EUR 16,550,000 (sixteen million five hundred fifty thousand Euro) to EUR 16,562,500 (sixteen million five hundred sixty-two thousand five hundred Euro), by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) (the “New Share”), subject to the payment of a share premium (the “Share Premium”) amounting to EUR 375,987,500 (three hundred seventy five million

nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro), out of which an amount of EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder of a claim of an aggregate amount of EUR 376,000,000 (three hundred seventy six million Euro) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Share, the Share Premium and the legal reserve through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share, having an aggregate nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro). The issuance of the New Share is also subject to the payment of the Share Premium, amounting to EUR 375,987,500 (three hundred seventy five million nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro), out of which an amount of EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company. The New Share as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 376,000,000 (three hundred seventy six million Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 13 July 2015, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The Contribution is allocated as follows:

- EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to the share capital;
- EUR 375,987,500 (three hundred seventy five million nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro) to the share premium account of the Company out of which an amount of EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8. of the Company's articles of association (the second paragraph of article 8. shall remain unchanged) to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 16,562,500 (sixteen million five hundred sixty-two thousand five hundred Euro), represented by 1,325 (one thousand three hundred twenty-five) shares with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand five hundred Euros (7,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinze juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.646, constituée suivant acte notarié reçu par devant Maître Joseph Elvinger, notaire public résidant à Luxembourg, le 19 septembre 2006,

publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 2266 en date du 5 décembre 2006, (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par acte notarié, en date du 17 décembre 2014, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» numéro 669 en date du 11 mars 2015.

A COMPARU:

I.- L'associé unique de la Société, Amazon Europe Holdings Technologies S.C.S. ayant son siège social au 2-8, avenue de Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.270 (l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur»), dûment représenté par M. Régis Galiotto, clerk de notaire, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé en date du 12 juillet 2015.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 1.324 (mille trois cent vingt-quatre) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), afin de le porter de son montant actuel de 16.550.000 EUR (seize millions cinq cent cinquante mille Euros) à 16.562.500 EUR (seize millions cinq cent soixante-deux mille cinq cents Euros) par l'émission d' 1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 375.987.500 EUR (trois cent soixante-quinze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros), dont un montant de 1.250 (mille deux cent cinquante Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société;

3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement de la nouvelle part sociale de la Société par voie d'un apport en nature;

4. Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions 2. et 3. qui précèdent; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mis à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), afin de le porter de son montant actuel de 16.550.000 EUR (seize millions cinq cent cinquante mille Euros) à 16.562.500 EUR (seize millions cinq cent soixante-deux mille cinq cents Euros), par l'émission d' 1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), (la «Nouvelle Part Sociale»), moyennant le paiement d'une prime d'émission (la «Prime d'Emission») d'un montant de 375.987.500 EUR (trois cent soixante-quinze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros), dont un montant de 1.250 EUR (mille deux cent cinquante Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, la totalité devant être libérée par voie d'apport en nature par l'Associé Unique consistant en une créance d'un montant total de 376.000.000 EUR (trois cent soixante-seize millions Euros) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur de la Nouvelle Part Sociale, de la Prime d'Emission et la réserve légale par la voie de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Apporteur, ici représenté par M. Régis Galiotto, clerk de notaire, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale, ayant une valeur nominale totale de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros). L'émission de la Nouvelle Part Sociale est soumise au paiement de la Prime d'Emission d'un montant de 375.987.500 EUR (trois cent soixante-quinze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros), dont un montant de 1.250 EUR (mille deux cent cinquante Euros) sera alloué à

la réserve légale de la Société. La Nouvelle Part Sociale ainsi que la Prime d'Emission a été entièrement libérée par l'Associé Unique au travers de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 376.000.000 EUR (trois cent soixante-seize millions Euros).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société en vertu d'une déclaration de valeur d'apport en date du 13 juillet 2015, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants en cas d'augmentation de capital et qui restera annexée au présent acte.

L'Apport est affecté comme suit:

- 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) au capital social;
- 375.987.500 EUR (trois cent soixante-quinze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) au compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 1.250 EUR (mille deux cent cinquante Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société (le second paragraphe de l'article 8. restera inchangé) pour qu'il soit rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à 16.562.500 EUR (seize millions cinq cent soixante-deux mille cinq cents Euros), représenté par 1.325 (mille trois cent vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec son augmentation de capital, ont été estimés approximativement à sept mille cinq cents Euros (7.500.- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22733. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133469/201.

(150144976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

**Dexia Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Dexia LdG Banque S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.679.

L'an deux mille quinze, le premier juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DEXIA LdG BANQUE S.A.", ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1801 du 24 août 2007.

L'Assemblée est présidée par Madame Sarah-Nada Arfa, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Simone Wallers, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel Lider, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les quatorze millions neuf cent cinquante mille (14.950.000) actions nominatives, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1) changement de dénomination sociale de la Société avec la nouvelle dénomination sociale suivante: Dexia Luxembourg

(2) changement d'objet social de la Société avec le nouvel objet social suivant:

«La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

1. l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, de quelque manière que ce soit, de toutes participations dans des sociétés ou toutes autres personnes morales, quelle que soit leur forme juridique, existantes ou à constituer, qui exercent des activités financières, industrielles, commerciales ou civiles, administratives ou techniques, de même que de toutes sortes d'actions, d'obligations, de fonds publics et tous autres instruments financiers de quelque nature que ce soit;

2. la fourniture de services d'assistance ou de gestion administrative, commerciale et financière et l'accomplissement de tous travaux d'étude au bénéfice de tiers et en particulier au bénéfice de sociétés et autres personnes morales, quelle que soit leur forme juridique, dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation, de même que la fourniture de prêts, avances, garanties ou cautions, sous quelque forme que ce soit;

3. l'accomplissement de toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales ou civiles, en ce compris l'acquisition, la gestion, la location et la cession de tous biens mobiliers et immobiliers, qui se rapportent directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.»

(3) démission / nomination d'administrateurs de la Société comme suit:

- démission de Thomas Legrix, Olivier Paring et Marc Buckens avec effet 1^{er} Juillet 2015

- démission de Marc Henry avec effet au 31 juillet 2015

- nomination de Romain Jean et Thierry Nederlandt tous deux comme administrateurs.

(4) décharge donnée aux administrateurs démissionnaires

(5) divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de DEXIA LdG BANQUE S.A., en Dexia Luxembourg.

L'Assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, dénomination.** Il existe une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»). La société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des actions. La Société peut cependant à tout moment, comporter plusieurs actionnaires, par suite notamment, de cession d'actions ou d'émissions d'actions nouvelles.

La société adopte la dénomination Dexia Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts quant à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3 Objet.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

1. l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, de quelque manière que ce soit, de toutes participations dans des sociétés ou toutes autres personnes morales, quelle que soit leur forme juridique, existantes ou à constituer, qui exercent des activités financières, industrielles, commerciales ou civiles, administratives ou techniques, de même que de toutes sortes d'actions, d'obligations, de fonds publics et tous autres instruments financiers de quelque nature que ce soit;

2. la fourniture de services d'assistance ou de gestion administrative, commerciale et financière et l'accomplissement de tous travaux d'étude au bénéfice de tiers et en particulier au bénéfice de sociétés et autres personnes morales, quelle que soit leur forme juridique, dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation, de même que la fourniture de prêts, avances, garanties ou cautions, sous quelque forme que ce soit;

3. l'accomplissement de toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales ou civiles, en ce compris l'acquisition, la gestion, la location et la cession de tous biens mobiliers et immobiliers, qui se rapportent directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.»

Troisième résolution

L'assemblée, accepte la démission des administrateurs comme suit:

Monsieur Olivier Paring, et

Monsieur Marc Buckens, avec effet au 1^{er} juillet 2015.

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur et administrateur délégué Monsieur Thomas Legrix avec effet au 1^{er} juillet 2015.

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur, administrateur délégué et président du Comité de direction, Monsieur Marc Henry avec effet au 31 juillet 2015.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018:

Monsieur Romain Jean, né à Paris, le 13 février 1981, demeurant à F-92919 La Défense Cedex, 1, Passerelle des Reflets, Tour Dexia La Défense 2.

Monsieur Thierry Nederlandt, né à Bruxelles, le 9 septembre 1962, demeurant à B-1050 Bruxelles, Place du champs de Mars 5.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner entière décharge aux administrateurs et administrateur délégué démissionnaires pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S.-N. ARFA, L. LIDER, S. WALLERS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21498. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132793/101.

(150143489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Novero Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 199.026.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Exequitive Partners S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.367,

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on June 17th, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Novero Luxembourg S à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The object of the Company is further the acquisition, management, development and sale, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2015.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
Exequitive Partners S.A.	1,250,000	12,500.-
Total:	1,250,000	12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

General meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles:

- Mr Joost Anton MEES, company manager, born on September 27th, 1978 in Delft (the Netherlands), with professional address at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg; and

- Mr Marcus Jacobus DIJKERMAN, company manager, born on November 5th, 1962 in Schiedam (the Netherlands), with professional address at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf juin.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Exequitive Partners S.A., une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.367,

représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 17 juin 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Novero Luxembourg S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente,

l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

L'objet de la Société est en outre l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à

toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins le moitié des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (EUR)
Exequitive Partners S.A.	1.250.000	12.500,-
Total:	1.250.000	12.500,-

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
 - Monsieur Joost Anton MEES, gérant, né le 27 septembre 1978 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg; et
 - Monsieur Marcus Jacobus DIJKERMAN, gérant, né le 5 novembre 1962 à Schiedam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/14360. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015134016/444.

(150144606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Alpha Wealth Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-7305 Steinsel, 7, In der Duerrwies.

R.C.S. Luxembourg B 140.354.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015134377/9.

(150145649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Massen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 92.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129663/10.

(150139585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Chocolux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 198.439.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eight day of July.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

AXA LBO FUND V CORE FPCI, a fonds professionnel de capital investissement, represented by ARDIAN France, a company governed by French law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 201 882 RCS Paris,

here represented by Mrs. Jennifer Ferrand, manager, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on 27 July 2015,

being the sole shareholder of Chocolux Holding S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 198439 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 July 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Creation of nine (9) classes of shares ranging from class A to class I.

2 Increase of the Company's share capital by an amount of eight million eighty thousand Euro (EUR 8,080,000.00) from its current amount of sixty thousand Euro (EUR 60,000.00) representing by sixty thousand (60,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to eight million one hundred forty thousand Euro (EUR 8,140,000.00).

3 Subsequent issuance of eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class A shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class B shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class C shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class D shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class E shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class F shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class G shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class H shares and eight hundred ninety-six thousand (896,000) class I shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1) and having the rights and obligations set forth in articles of association following their restatement and subscription of the new issued shares by a contribution in cash.

4 Full restatement of the articles of association of the Company.

5 Miscellaneous.

has requested the officiating notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to create nine (9) classes of shares ranging from Class A to Class I.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to increase the Company's share capital by an amount of eight million eighty thousand euro (EUR 8,080,000.00) from its current amount of sixty thousand euro (EUR 60,000.00) representing by sixty thousand (60,000) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to eight million one hundred forty thousand euro (EUR 8,140,000.00).

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to issue eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class A shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class B shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class C shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class D shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class E shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class F shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class G shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class H shares and eight hundred ninety-six thousand (896,000) class I shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Subscription and Payment

The eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class A shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class B shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class C shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class D shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class E shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000)

class F shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class G shares, eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class H shares and eight hundred ninety-six thousand (896,000) class I shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1) have all been subscribed for and fully paid up in cash by the sole shareholder of the Company, aforementioned, for an amount of eighty-one million three hundred forty thousand euro (EUR 81,340,000.00) of which an amount of eight million eighty thousand euro (EUR 8,080,000.00) is allocated to the share capital and an amount of seventy-three million two hundred sixty thousand euro (EUR 73,260,000.00) is allocated to the share premium.

The amount of eighty-one million three hundred forty thousand euro (EUR 81,340,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to fully restate the articles of association of the Company (without amending the corporate purpose of the Company) so that the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Chocolux Holding S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at eight million one hundred forty thousand euro (EUR 8,140,000.00) represented by eight million one hundred forty thousand (8,140,000) shares divided as follows:

- sixty thousand (60,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”),
- eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class A shares (the “Class A Shares”),
- eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class B shares (the “Class B Shares”),
- eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class C shares (the “Class C Shares”),
- eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class D shares (the “Class D Shares”),
- eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class E shares (the “Class E Shares”),
- eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class F shares (the “Class F Shares”),

- eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class G shares (the “Class G Shares”),
 - eight hundred ninety-eight thousand (898,000) class H shares (the “Class H Shares”), and
 - eight hundred ninety-six thousand (896,000) class I shares (the “Class I Shares”)
- with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 Shares of a specific class shall not be convertible into another class of shares.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares.

5.5 The share capital may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire class(es) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class.

5.6 In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class I Shares).

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more share classes (i.e. class I to A shares), the holders of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.8 In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account to which any share premium paid on any share of the Company in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.9 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.10 The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by law.

For the purpose of this article 5:

“Available Amount” means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to which the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to the provisions of these articles of incorporation, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium (up to the amount of L) and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of incorporation, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits and share premium);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of incorporation of the company;

LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP

“Cancellation Value Per Share” means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each class of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 In any year in which the company resolves to make distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an aggregate amount of [five hundred Euro (EUR 500)] distributed to them on a pro rata basis of the number of Ordinary Shares held by them, then
- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eleven per cent (0.11%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twelve per cent (0.12%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirteen per cent (0.13%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fourteen per cent (0.14%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixteen per cent (0.16%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seventeen per cent (0.17%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, and then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by reverse alphabetical order, e.g. initially Class I Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. after the cancellation of Class I, Class H Shares).

22.6 Distributions shall be made in accordance with article 22.5 and in proportion to the number of shares held by the shareholders in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law and in accordance with article 22 of these articles of association.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation**Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders to the extent and in consideration of such classes of Shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules set in article 22.5 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

AXA LBO FUND V CORE FPCI, un fonds professionnel de capital investissement, représenté par ARDIAN France, une société régie par la loi française, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 RCS Paris,

ici représenté par Mme Jennifer Ferrand, gérant, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 27 juillet 2015.

étant l'unique associé de Chocolux Holding S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198439, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 13 juillet 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a reconnu avoir été pleinement informé des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création de neuf (9) catégories de parts sociales allant de la catégorie A à la catégorie I.
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit millions quatre-vingt mille euros (EUR 8.080.000,00) de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000,00) représenté par soixante mille (60.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, jusqu'à celui de huit millions cent quarante mille euros (EUR 8.140.000,00).
3. Emission subséquente de huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie A, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie B, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie C, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie D, huit cent quatre-vingt-dix-huit

mille (898.000) parts sociales de catégorie E, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie F, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie G, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie H et huit cent quatre-vingt-seize mille (896.000) parts sociales de catégorie I, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et ayant les droits et obligations tel qu'il est prévu dans les statuts de la Société après leur refonte et souscription des parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire.

4. Refonte complète des statuts de la Société.

5. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de créer neuf (9) catégories de parts sociales allant de la catégorie A à la catégorie I.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de huit millions quatre-vingt mille euros (EUR 8.080.000,00) afin de l'augmenter de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000,00) représenté par soixante mille (60.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, jusqu'à celui de huit millions cent quarante mille euros (EUR 8.140.000,00).

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide d'émettre huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie A, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie B, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie C, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie D, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie E, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie F, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie G, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie H et huit cent quatre-vingt-seize mille (896.000) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Souscription et Paiement

Les huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie A, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie B, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie C, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie D, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie E, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie F, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie G, huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie H et huit cent quatre-vingt-seize mille (896.000) parts sociales de catégorie I, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), sont entièrement souscrites et intégralement libérées par l'associé unique de la Société, susmentionné, par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-un millions trois cent quarante mille euros (EUR 81.340.000,00) consistant en un montant de huit millions quatre-vingt mille euros (EUR 8.080.000,00) pour le capital social et en un montant de soixante-treize millions deux cent soixante mille euros (EUR 73.260.000,00) pour la prime d'émission.

L'apport global d'un montant de quatre-vingt-un millions trois cent quarante mille euros (EUR 81.340.000,00) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société (sans modifier l'objet social de la Société) de manière à ce qu'ils aient la teneur suivante:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Chocolux Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à huit millions cent quarante mille euros (EUR 8.140.000,00), représenté par huit millions cent quarante mille (8.140.000) parts sociales divisées comme suit:

- soixante mille (60.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»),
 - huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
 - huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
 - huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
 - huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
 - huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
 - huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
 - huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
 - huit cent quatre-vingt-dix-huit mille (898.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
 - huit cent quatre-vingt-seize mille (896.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»),
- ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Les parts sociales d'une catégorie ne sont pas convertibles en des parts sociales d'une autre catégorie.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'une annulation des parts sociales, y compris par annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie (ou sous-catégorie).

5.6 En cas de rachat ou d'annulation de catégories de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales doivent être réalisés dans l'ordre inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie I).

5.7 Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais d'un rachat ou d'une annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) (c'est-à-dire Catégorie I à Catégorie A), les détenteurs de cette/ces catégorie(s) de parts sociales auront droit à un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociales pour chaque catégorie(s) détenue(s) par eux et annulée(s).

5.8 Outre le capital social émis, il peut être constitué un compte de prime d'émission auquel toute prime payée sur toute part sociale de la Société en surplus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute part sociale que la Société souhaite racheter à son (ses) associé(s), pour compenser toute perte nette, pour réaliser des distributions à (aux) (l') associé(s) dans la forme d'une distribution de dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.9 Suite au rachat et annulation des parts sociales des catégories concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.10 La Société peut racheter ses parts sociales comme disposé dans les présents statuts, seulement dans la mesure permise par la loi.

Aux fins du présent article 5:

“Montant Disponible” signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui auraient donné lieu à une distribution de dividendes aux associés, aux conditions fixées par les présents statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant augmenté du montant de la prime d'émission (jusqu'au montant L) et de la réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales devant être annulée, mais réduit par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toutes sommes devant être allouées à (aux) (la) réserve(s) non distribuable (s) suivant les provisions légales ou statutaires, figurant à chaque fois dans les comptes intermédiaires et (iii) tout dividende accumulé et non payé dans la mesure où celui-ci n'a pas encore réduit les NP (sans, pour dissiper tout doute, double comptage) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

Où:

AA = Montant Disponible.

NP = Bénéfices Nets (y compris bénéfices nets reportés et prime d'émission).

P = toute réserve librement distribuable.

CR = le montant de la réduction de la prime d'émission et la réduction de la réserve légale relative à la catégorie de parts sociales devant être annulée.

L = pertes (y compris les pertes reportées).

LD = tous dividendes accumulés et non payés dans la mesure où ceux-ci n'ont pas encore réduit les NP.

LR = toutes sommes à allouer aux réserves non distribuable(s) suivant les dispositions légales ou statutaires.

“Montant Total d'Annulation” signifie le montant déterminé par le conseil de gérance sur base des comptes intermédiaires de la Société qui ne peut être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat ou de l'annulation des parts sociales concernées. Le Montant Total d'Annulation pour chaque catégorie de parts sociales doit être le Montant Disponible pour la catégorie de parts sociales concernée, sauf si le conseil de gérance, sans toutefois que le Montant total d'Annulation ne puisse jamais être plus élevé que ce Montant Disponible. Le conseil de gérance peut choisir d'inclure ou d'exclure dans la fixation du Montant Total d'Annulation, la prime d'émission librement distribuable soit en entier soit en partie.

“Valeur d'Annulation par Part Sociale” sera calculée par la division du Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales devant être annulée.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Des assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 L'année où la Société décide de faire des distributions, tirées des bénéfices nets et des réserves disponibles dérivé des gains retenus, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité:

- d'abord, les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant total égal à [cinq cent euro (EUR 500)] distribué au prorata de leur détention des Parts Sociales Ordinaires, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix pourcents (0.10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A détenues par eux, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule onze pourcents (0.11%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B détenues par eux, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule douze pourcents (0.12%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C détenues par eux, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule treize pourcents (0.13%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D détenues par eux, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quatorze pourcents (0.14%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E détenues par eux, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quinze pourcents (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F détenues par eux, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule seize pourcents (0.16%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G détenues par eux, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix-sept pourcents (0.17%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H détenues par eux, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I auront droit de recevoir le reste de la distribution de dividendes.

Si l'entière dernière catégorie de parts sociales (en ordre alphabétique inverse, ex. d'abord les Parts Sociales de Catégorie I) a été annulée suite à sa liquidation, son rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de la distribution des dividendes sera alors alloué à la précédente catégorie de parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (p.ex. après l'annulation de la Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie H).

22.6 Les distributions aux associés seront effectuées en vertu de l'article 22.5 et en proportion du nombre de parts sociales que les associés détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi et en vertu de l'article 22 des présents statuts.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera

les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés dans la mesure des catégories de parts sociales qui sont encore en émission au moment de la liquidation, conformément aux règles fixées par l'article 22.5 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12724. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 août 2015.

Référence de publication: 2015132693/730.

(150143415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

Gez Immobilière, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 173.782.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135740/9.

(150147571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Grantham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.374.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of July.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Health First BioNutraceuticals Limited, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O Box 173, Kingstom Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the BVI Company Registry under number 675957, (The Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 10 July 2015, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to these minutes.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

- that the company Grantham S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg having its registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.374, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on 15 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2324 of 29 September 2011 (the "Company");

- that the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with no nominal value, all of which are fully paid up.

- that the appearing party is representing the Sole Shareholder of the Company and declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

- that the appearing party, representing the Sole Shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation.

- that the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30th July 2015 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the Sole Shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30th July 2015 being only one information for all purposes;

- that it empowers TMF Luxembourg S.A. (R.C.S. Luxembourg B 15.302) to: i) close all bank accounts that may remain opened under the name of the Company and to instruct the transfer of any remaining funds from these bank accounts; ii) file the tax returns of the Company on its behalf with the Luxembourg tax authorities; iii) settle any taxes due or any potential remaining costs of the Company with the funds to receive from the Company's bank accounts mentioned under i);

- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Health First BioNutraceuticals Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O Box 173, Kingstom Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et enregistrée auprès du BVI Company Registry sous le numéro 675957 (L'Associé Unique),

représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 juillet 2015, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

Laquelle comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- La société Grantham S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.374 a été constituée suivant acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, le 15 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2324 du 29 septembre 2011 (la «Société»);

- le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale;

- la comparante est l'Associé Unique de la Société et elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 juillet 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif résultant de la liquidation de la Société, est réglé ou a été dûment provisionné;

- La partie comparante, en outre, déclare que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'Associé unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société, le bilan au 30 juillet 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- l'Associé Unique donne pouvoir à TMF Luxembourg S.A.: (R.C.S. Luxembourg B 15.302) de (i) de clôturer tous les comptes bancaires de la Société qui seraient encore ouverts ainsi que de procéder au transfert des fonds restants; ii) de déposer toute déclaration fiscale de la Société en son nom auprès des autorités fiscales luxembourgeoises; (iii) de payer toute taxe ou toute dette éventuelle de la Société qui resterait due avec les fonds à recevoir des comptes bancaires de la Société mentionnés sous i);

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24464. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015135720/110.

(150146935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Laurentia Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.195.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique prises le 28 Juillet 2015

L'unique Associé de Laurentia Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Rachel Hafedh, née le 22 Mars 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

- de nommer Robert McCorduck, née le 09 Janvier 1972 à Galway (Irlande) avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Robert McCorduck

Katarzyna Ciesielska

Luxembourg, le 12 Août 2015.

Référence de publication: 2015138264/19.

(150150197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.
